République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Santé
Direction Générale de la Pharmacie et des Équipements de Santé

Guide de la vaccination contre la Covid-19 au niveau des pharmacies d'officines

2021

Copyright 2021 Ministère de la Santé
Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction interdits

Ministère de la Santé
12 Av. des Frères MADANI, El Madania-Alger
Algérie
www.sante.gov.dz

Image de la couverture : CIP / ASEPA

Ministère de la Santé
Direction Générale de la Pharmacie et des Équipements de Santé

Guide de la vaccination contre la Covid-19 au niveau des pharmacies d'officine

Edition : Août 2021

Ce document a été édité sur les fonds alloués au projet
« Réponse solidaire européenne à la Covid-19 en Algérie »

Direction Générale de la Pharmacie et des Équipements de Santé

Rédaction

Pr El Hadia MANSOURI
Pharmacienne
Maitre de conférences à la Faculté de Médecine d'Alger
Direction de la Pharmacie

Coordination/ Supervision

Pr Ouahiba HADJOUDJ
Pharmacienne
Professeure à la Faculté de Médecine d'Alger
Direction Générale de la Pharmacie et des Équipements de Santé

Groupe technique de Travail

Au titre du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP)

- Dr Nourredine METTIOUI, Pharmacien d'officine
  Président du CNOP

Au titre du Syndicat National des Pharmaciens d'Officines (SNAPO)

- Dr Messaoud BELAMBRI, Pharmacien d'officine
  Président du SNAPO

- Dr Shafik RAHEM, Pharmacien d'officine
  Membre SNAPO

Au titre de la Fédération Algérienne de Pharmacie (FAP)

- Pr Hakim BOUDIS, Pharmacien
  Président de la FAP

- Dr Ahmed BENFARES, Pharmacien d'officine
  Chargé de la section officine à la FAP

- Dr Redouane SOUALMI, Pharmacien
  Vice-président for international relations à la FAP

Au titre du Ministère de la Santé

- Pr Ouahiba HADJOUDJ, Pharmacienne
  Directrice Générale de la Pharmacie et des Équipement de Santé

- Pr El HADIA MANSOURI, Pharmacienne
  Sous-directrice à la Direction Générale de la Pharmacie et des Équipement de Santé

Préface

Lancée le 29 Janvier 2021 en Algérie, la campagne de vaccination contre la Covid-19 a franchi un cap indéniable, atteignant ainsi une vitesse de croisière appréciable, huit mois après sa mise en œuvre effective.

Aujourd'hui, toujours dans le cadre de ces efforts devant conduire à une montée en puissance de cette campagne, les pharmaciens d'officine se proposent d'apporter leur pierre à l'édifice et prêter main forte aux structures déjà engagées dans la vaccination ; ceci au moment où l'ensemble de la communauté scientifique internationale s'accorde à affirmer que la vaccination reste le meilleur moyen pour lutter contre cette pandémie qui n'en finit pas d'endeuiller les familles et de restreindre la vie économique et sociale des populations à travers le monde depuis plus de dix-huit mois.

Une initiative saluée par le Ministère de la Santé, qui n'a pas hésité à la consacrer à travers la publication de l'arrêté n° 43 du 07 Août 2021 modifiant l'arrêté n°2 du 25 Janvier 2021, portant institution de la campagne de vaccination contre la Covid-19, instituant ainsi, la vaccination comme une partie des missions octroyées aux pharmaciens officinaux.

Cela reconnait et appuie l'important rôle que joue le pharmacien d'officine en santé publique. Rappelons si nécessaire, qu'au sens de la loi sanitaire, le pharmacien d'officine, en plus de la dispensation de médicaments, assure des services liés à la santé en participant à l'information, au conseil, au suivi et à l'éducation thérapeutique pour la santé des usagers, notamment, en luttant contre l'automédication et en suscitant l'utilisation des médicaments génériques.

La mise en œuvre de cette vaccination au sein des officines constitue une avancée non négligeable en faveur du système de santé de notre pays ; aussi ne manquerais-je pas de remercier les différents partenaires qui se sont mobilisés à nos côtés pour la réussite de cette opération : le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, le Syndicat National Algérien des Pharmaciens d'Officine et la Fédération Algérienne de Pharmacie.

Totalement convaincu de l'opportunité de cette nouvelle expérience ainsi que de sa réussite, je tiens à exprimer ma reconnaissance à la corporation des pharmaciens d'officines et lui apporter tout mon soutien dans l'accomplissement de cette nouvelle mission en faveur de nos concitoyens.

Ministre de la Santé
Pr Abderrahmane BENBOUZID

Sommaire

Préface .....

Sommaire 1

Avant-propos 3

P00-Cahier des charges pour l'instauration de la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine 5

1. Personnel autorisé à vacciner en pharmacie d'officine 5
2. Conditions techniques requises 5
3. Déclaration de l'activité de vaccination 5
4. Assurance, responsabilité civile et pénale 6
5. Organisation de la campagne de vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine 6
6. Documents concernant la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine 6

I00_01 Installation d'un chapiteau à l'extérieur de la pharmacie d'officine pour la vaccination contre la Covid-19 7

P01-Organisation de la vaccination contre la Covid-19 au niveau de la pharmacie d'officine 8

1. Avant vaccination : Prise de RDV 8
2. Vaccination proprement dite : Jour du RDV 8

I01_01 Processus de déroulement de la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine 9

P02-Approvisionnement en Vaccins contre la Covid-19 10

1. Sources et modalités d'approvisionnement 10
2. Nombre de doses par pharmacie d'officine 10
3. Transport des vaccins 10
4. Réception des vaccins 10
5. Conservation des vaccins 11
6. Gestion des produits périmés 11

I02_01 Caractéristiques des vaccins contre la Covid-19 utilisés en Algérie 12

P03-Protocole de vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine 16

1. Population cible 16
2. Lieu de vaccination 16
3. Déroulement de la vaccination : modalités pratiques 16
4. Enregistrements et traçabilité 16

I. Avant la séance de vaccination : prise de RDV 17

1. Informations à donner au patient concernant la vaccination 17
2. Vérification des critères d'éligibilité à la vaccination 17
3. Prise de RDV 17

II. Déroulement de la séance de vaccination : jour du RDV 18
1. Préparation de la séance de vaccination 18
2. Gestes à effectuer avant l'administration du vaccin 18
3. Modalités d'administration du vaccin 19
4. Mise en observation 19
I03_01 Critères d'éligibilité à la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine 21
I03_02 Gestion des DASRI 23
I03_03 Conduite à tenir en cas d'effets indésirables 24
P04-Enregistrements et traçabilité de l'acte vaccinal 28
1. Outils d'enregistrement 28
2. Modalités d'enregistrement 28
3. Supports 28
4. Plateforme vaccinale 29
5. Suivi de la campagne de vaccination 29
I04_01 Utilisation des registres 30
I04_02 Utilisation des cartes vaccinales 31
I04_03 Utilisation du support d'évaluation 32
Références 34

Avant-propos

En complément des mesures barrières indispensables, les vaccins constituent le meilleur outil de prévention et de lutte contre la pandémie Covid-19, le *Plan National Stratégique pour le Déploiement de la Vaccination Covid-19* en Algérie, définit les objectifs suivants :

- ✓ Réduire la morbidité notamment en diminuant le risque induit par les formes sévères ;
- ✓ Réduire la mortalité liée au virus ;
- ✓ Maitriser la dynamique épidémique en contenant la circulation du virus et en réduisant sa transmission dans les communautés ;
- ✓ Limiter l'impact de la pandémie sur les services de soins voire sur l'activité économique et sociale du pays.

La campagne de vaccination vise à garantir :

- La qualité, l'innocuité et l'efficacité des vaccins ;
- Un accès aux vaccins en temps opportun ;
- Un accès équitable au vaccin à toute la population dès que possible.

En Algérie, la vaccination contre la Covid-19 a été institutionnalisée par l'arrêté n° 2 du 25 Janvier 2021 portant institution de la campagne de vaccination contre la Covid-19. C'est dans ce cadre que la campagne de vaccination a été élargie au niveau des pharmacies d'officines par la publication de l'arrêté n° 43 du 07 Août 2021 modifiant l'arrêté n°2 du 25 Janvier 2021 portant institution de la campagne de vaccination contre la Covid-19.

L'objectif de ce guide est de résumer tous les éléments nécessaires au pharmacien pour mener à bien la vaccination dans son officine. Nous avons choisi de donner des recommandations pour vous aider à organiser et mettre en place cet acte médical dans votre officine : nous vous exposons quelques éléments sur les conditions requises pour la mise en place de la vaccination en pharmacie d'officine, puis nous avons décrit le déroulement du processus d'approvisionnement ainsi que celui de la vaccination au niveau de la pharmacie d'officine et enfin nous expliquons les éléments de traçabilité et de suivi de l'acte vaccinal.

Nous avons choisi d'organiser ces éléments et de les présenter sous forme de procédures concises, à chacune d'entre elles nous avons rattaché les instructions techniques relatives. Vous devez prendre en compte ces éléments pour mieux gérer cette campagne de vaccination.

P00-Cahier des charges pour l'instauration de la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine

1. Personnel autorisé à vacciner en pharmacie d'officine

- ✓ Est autorisé à pratiquer un acte vaccinal dans une officine de pharmacie : le pharmacien, le pharmacien assistant
- ✓ Pour pratiquer tout acte vaccinal le pharmacien doit avoir préalablement validé une formation qualifiante conforme aux dispositions définies par l'arrêté n° 43 du 07 Août 2021 modifiant l'arrêté n°2 du 25 Janvier 2021 portant institution de la campagne de vaccination contre la Covid-19

2. Conditions techniques requises

Pour réaliser l'acte vaccinal, le pharmacien doit disposer :

- ✓ De locaux adaptés, comprenant un espace de confidentialité clos pour mener l'entretien préalable, accessible depuis l'espace client
- ✓ Le pharmacien qualifié pour la vaccination contre la Covid-19 est autorisé à prendre toute disposition pour respecter les mesures sanitaires (exemple : installation d'un chapiteau à l'extérieur de son officine)
- ✓ D'une table ou d'un bureau, d'une chaise et/ou d'un fauteuil pour installer la personne pour l'injection
- ✓ D'un point d'eau pour le lavage des mains ou de solution hydro-alcoolique
- ✓ D'une enceinte réfrigérée pour le stockage des vaccins
- ✓ Du matériel nécessaire pour l'injection du vaccin et l'élimination des DASRI produits dans ce cadre
- ✓ Du matériel nécessaire à effectuer le questionnaire pré-vaccinal (tensiomètre, thermomètre facial)
- ✓ D'une trousse d'urgence

3. Déclaration de l'activité de vaccination

- ✓ L'attestation délivrée à la suite de la formation qualifiante organisée par le ministère de la santé fait foi d'une autorisation de l'officine de pharmacie à pratiquer la vaccination contre la Covid-19
- ✓ Les pharmacies d'officines autorisées à pratiquer la vaccination contre la Covid-19 doivent apposer les affiches de la campagne sur la vitrine de leur officine

4. Assurance, responsabilité civile et pénale

La vaccination faisant partie des missions octroyées aux pharmaciens officinaux, cette nouvelle activité est couverte par l'assurance professionnelle de la pharmacie

5. Organisation de la campagne de vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine

- ✓ Toutes les informations nécessaires au déroulement de la campagne (informations techniques, déroulement de la vaccination, traçabilité, approvisionnement …) sont décrites dans ce guide qui sera diffusé aux officines concernées
- ✓ Une convention est établie avec la direction générale de la protection civile pour faciliter la prise en charge des patients présentant un effet indésirable post-vaccinal au niveau de l'officine de pharmacie, la DSP attribuera les coordonnées de l'unité en charge à chaque pharmacien d'officine

6. Documents concernant la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine

Procédures (P)	Instructions relatives (I)
P00- cahier des charges pour l'instauration de la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine	I00_01- Installation d'un chapiteau à l'extérieur de la pharmacie d'officine pour la vaccination contre la Covid-19
P01-Organisation de la vaccination en pharmacie d'officine	I01_01-Processus de déroulement de la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine
P02-Modalités d'approvisionnement	I02_01 Caractéristiques des vaccins utilisés en Algérie
P03-Protocole de vaccination en pharmacie d'officine	I03_01 Critères d'éligibilité à la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine I03_02- Gestion des DASRI I03_03 Conduite à tenir en cas d'effets indésirables
P04-Enregistrements et traçabilité de l'acte vaccinal en pharmacie d'officine	I04_01 Utilisation des registres I04_02 Utilisation des cartes vaccinales I04_03 Utilisation du support d'évaluation

I00_01 Installation d'un chapiteau à l'extérieur de la pharmacie d'officine pour la vaccination contre la Covid-19

Principe

L'agencement de l'espace est un élément clé pour permettre un fonctionnement optimal d'un centre de vaccination.

Les pharmacies habilitées à pratiquer la vaccination contre la Covid-19 sont autorisées à prendre toute mesure permettant une bonne organisation de la vaccination et le respect des mesures sanitaire, entre autres, l'installation d'un chapiteau à l'extérieur de l'officine.

Conditions d'installation d'un chapiteau

- ✓ Ne pas gêner la voie publique (circulation des piétons et des véhicules)
- ✓ Ne pas causer de désagrément à la population résidant à proximité de l'officine
- ✓ Assurer d'une façon continue l'hygiène du lieu et de ses alentours
- ✓ Sécurité de l'installation

Caractéristiques du chapiteau

Permettre un flux à sens unique autant que possible (entrée et sortie)

L'espace doit permettre de respecter les mesures de distanciation physique

Le local doit être doté d'un espace pour injection et d'un espace pour la préparation

Autant que possible, l'espace doit être adapté aux personnes à mobilité réduite

P01-Organisation de la vaccination contre la Covid-19 au niveau de la pharmacie d'officine

La vaccination en pharmacie d'officine se déroule sur RDV pour les personnes éligibles à la vaccination selon les recommandations du « ***Plan National Stratégique de déploiement de la vaccination Covid-19*** ».

Le processus, résumé ci-dessous, est recommandé pour le déroulement de la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine.

1. Avant vaccination : Prise de RDV

- ✓ La vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine se fait uniquement sur RDV
- ✓ Les RDV sont attribués aux patients chaque après-midi de **13h30 à 17h30,** par exemple
- ✓ Le nombre de RDV est fonction du nombre de doses attribuées pour chaque officine
- ✓ Les RDV doivent être espacés de 30 minutes pour pouvoir respecter les mesures sanitaires
- ✓ Les RDV pour 2ème injection sont prioritairement attribués
- ✓ Lors de la prise de RDV le pharmacien donne les informations sur les caractéristiques du vaccin utilisé
- ✓ A l'accueil du patient le pharmacien vérifie l'identité du patient (présentation d'une pièce d'identité)
- ✓ Lors de la prise de RDV le pharmacien vérifie les critères d'éligibilité à la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine

2. Vaccination proprement dite : Jour du RDV

- ✓ L'administration du vaccin se fait chaque jour
- ✓ Avant d'administrer le vaccin, le pharmacien recueille les informations nécessaires et procède aux gestes à effectuer avant l'injection
- ✓ Le pharmacien procède à l'acte vaccinal selon les modalités décrites dans **P03-Protocole de vaccination en pharmacie d'officine**
- ✓ Le pharmacien procède aux enregistrements définis par la procédure de traçabilité de l'acte vaccinal
- ✓ Le pharmacien attribue un RDV pour une seconde injection à la fin de la procédure

I01_01 Processus de déroulement de la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine

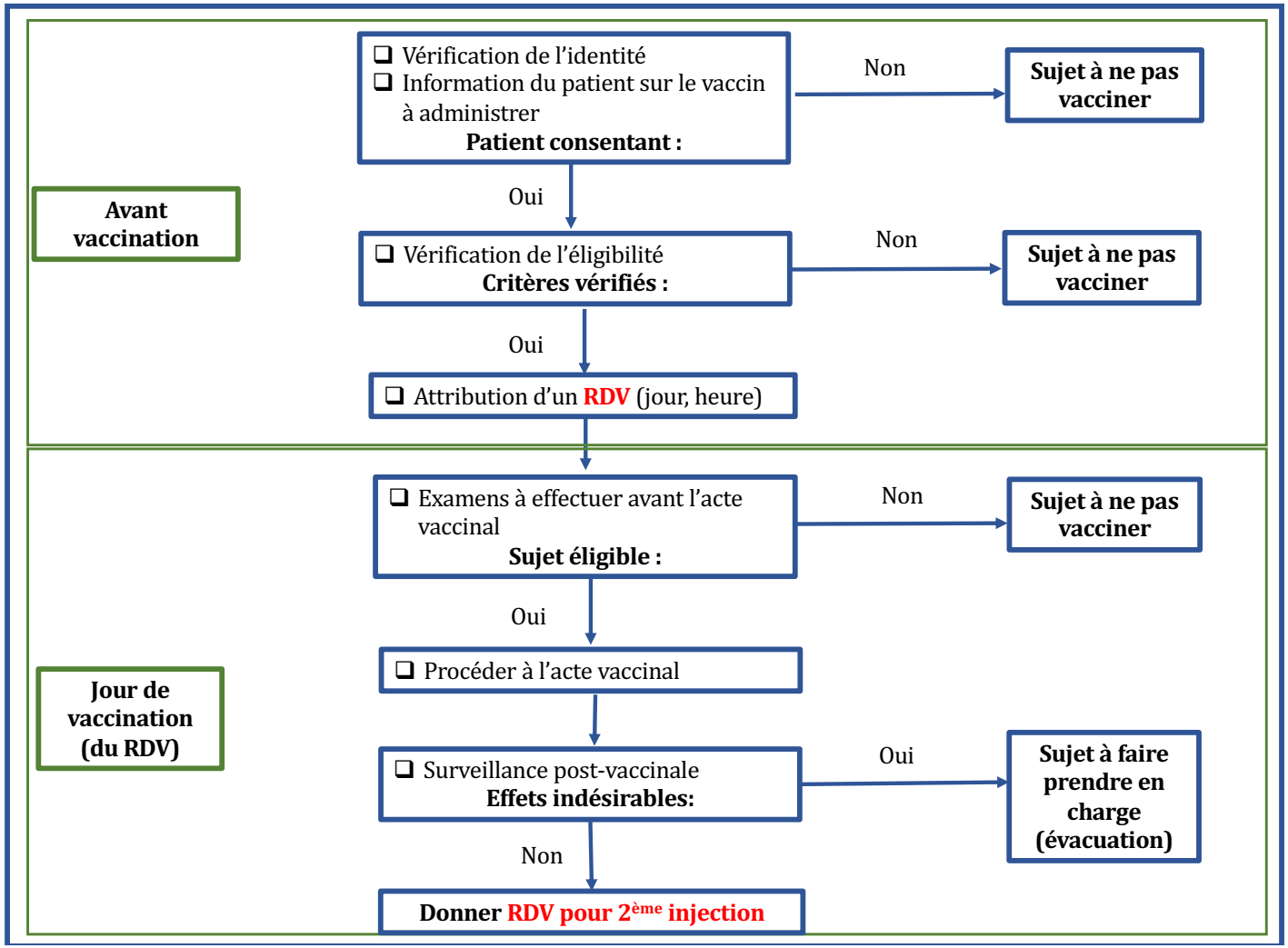

P02-Approvisionnement en Vaccins contre la Covid-19

1. Sources et modalités d'approvisionnement

- ✓ L'approvisionnement en vaccin se fait auprès de la Direction de la Santé et de la Population (DSP) de wilaya
- ✓ Le pharmacien d'officine adresse sa demande de vaccin chaque début de semaine au directeur de la santé et de la population de sa wilaya
- ✓ Les modalités de livraison des vaccins sont définies par les services de chaque DSP

2. Nombre de doses par pharmacie d'officine

- ✓ Le nombre de doses attribuées pour chaque pharmacie d'officine est dépendant du nombre de personnel vaccinateurs dont elle dispose
- ✓ Il est attribué un maximum de 10 doses par jour pour chaque personne qualifiée pour la vaccination contre la Covid-19
- ✓ Exemple :
  - Pour une officine qui possède un pharmacien qualifié => 10 doses/jour max
  - Pour une officine qui possède trois pharmaciens qualifiés=> 30 doses/jour max

3. Transport des vaccins

- ✓ Le transport doit être sécurisé
- ✓ Les vaccins sont transportés dans des enceintes réfrigérées disposant d'un volume suffisant pour contenir les colis de vaccins

4. Réception des vaccins

Lors de la réception des vaccins, ces derniers sont directement entreposés dans une enceinte réfrigérée dédiée à la vaccination contre la Covid-19, le pharmacien doit vérifier la date de péremption (DDP). Les précautions suivantes doivent être prises :

- ✓ Vérification de la DDP de chaque vaccin utilisé
- ✓ Garder les vaccins dans leur boite (Boite du fabricant)
- ✓ Séparer nettement les différents types de vaccins, s'il existe plusieurs types
- ✓ Ajuster les commandes en fonction des capacités de vos enceintes. Ne pas sortir du réfrigérateur de grandes quantités de vaccins « à l'avance » : sortir le vaccin seulement pour son utilisation immédiate

5. Conservation des vaccins

Le maintien de la chaine de froid doit être assuré par le pharmacien d'officine :

- ✓ Les vaccins doivent être conservés selon les conditions décrites pour chaque vaccin dans une enceinte identifiée dès leur réception (voir **I02_01 Caractéristiques des vaccins utilisés en Algérie**)
- ✓ Une surveillance continue de la température de stockage doit être assurée
- ✓ Le pharmacien peut programmer ses vaccinations sur 48 heures après ouverture du flacon, pour certains vaccins (voir **I02_01 Caractéristiques des vaccins utilisés en Algérie**)
- ✓ Les doses commandées pour des secondes injections doivent être utilisées prioritairement pour des secondes injections selon le programme de RDV de rappel établi par chaque pharmacien d'officine selon les caractéristiques de chaque vaccin utilisé.

6. Gestion des produits périmés

Tout vaccin non utilisé qui atteint la date de péremption doit être restitué à la DSP

I02_01 Caractéristiques des vaccins contre la Covid-19 utilisés en Algérie

Virus SARs-Cov2

- ✓ Apparu en chine en Décembre 2019, et en Algérie en Février 2020
- ✓ Le SARS-CoV2 appartient à la famille des Coronaviridae, genre betacoronavirus, sous-genre Sarbecovirus
- ✓ Virus enveloppé à ARN
- ✓ Il se compose de 6 domaines : pointe (S), enveloppe (E), membrane (M) , nucléocapside (N) et réplicase (ORF1a / ORF1b),
- ✓ Zoonose
  - Réservoir : Chauve-souris
  - Hôte intermédiaire : Pangolin ...
- ✓ Transmission interhumaine : Voies de transmission
  - Aérienne
  - Gouttelettes de salive et aérosols - Surfaces contaminées.

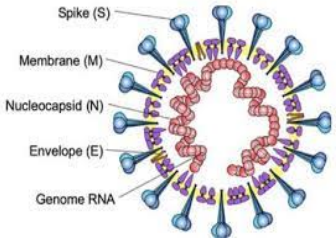

Infection au virus

Sévérité du SARS- coV 2 avec des caractéristiques typiques

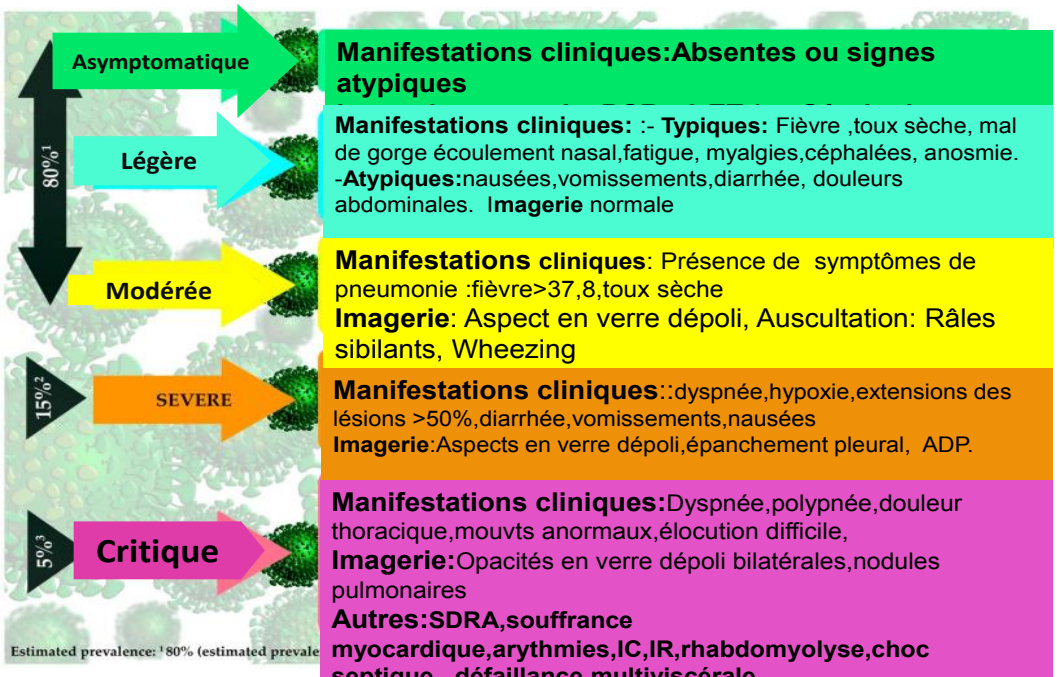

Manifestations cliniques:Absentes ou signes atypiques

Manifestations cliniques: :- **Typiques:** Fièvre ,toux sèche, mal de gorge écoulement nasal,fatigue, myalgies,céphalées, anosmie. -**Atypiques:**nausées,vomissements,diarrhée, douleurs abdominales. I**magerie** normale

Manifestations cliniques: Présence de symptômes de pneumonie :fièvre>37,8,toux sèche
Imagerie: Aspect en verre dépoli, Auscultation: Râles sibilants, Wheezing

Manifestations cliniques::dyspnée,hypoxie,extensions des lésions >50%,diarrhée,vomissements,nausées
Imagerie:Aspects en verre dépoli,épanchement pleural, ADP.

Manifestations cliniques: Dyspnée,polypnée,douleur thoracique,mouvts anormaux,élocution difficile,
Imagerie: Opacités en verre dépoli bilatérales,nodules pulmonaires
Autres:SDRA,souffrance myocardique,arythmies,IC,IR,rhabdomyolyse,choc septique., défaillance multiviscérale

J Clin Med. 2020 ; 6: 1753.

Interprétation clinique des tests de diagnostic

Symptômes	RT-PCR	IgM	IgG	Interprétation
+	+	-	-	Infection aigüe
-	+	+	+	Infection aigüe
+	+	+/-	-/+	Infection aigüe
-	+	+/-	-/+	Infection aigüe
+	-	+	+	Infection récente
+	-	+/-	+	Infection tardive
-	-	-	+	Infection ancienne
-	-	-	-	Absence d'infection

REVUE FRANCOPHONE DES LABORATOIRES • N° 526 • NOVEMBRE 2020

Vaccins contre la Covid-19

Au 02 Octobre 2020 plus de 174 vaccins étaient en cours de développement (51 candidats en essais clinique) : Plus de 240 000 participants de 470 sites (34 pays).

Ces vaccins sont à base de :

- ✓ Virus inactivé ou à virus vivant atténué
- ✓ Acide nucléique (ADN ou ARN)
- ✓ Vecteur
- ✓ Sous-unité protéique ou de particules de type virus

Vaccins contre la Covid-19 autorisés en Algérie*

Vaccin	Sputnik V® de Gamalaya	Vaxzevria ® D'AstraZeneca	WUHAN COVID-19 Vaccine Sinopharm	Coronavac ® De Sinovac
Technologie	Vecteur adénoviral non réplicatif	Vecteur adénoviral non réplicatif	Inerte Entier inactivé	Inerte Entier inactivé
Présentation	Flacon multidose (5 doses de 0,5 mL)	Flacon multidose (10 doses de 0,5 mL)	Seringues pré-remplies de 0,5 mL	Seringues pré-remplies de 0,5 mL
	Dispersion blanche à blanc cassé prête à l'emploi après décongélation	Suspension incolore à légèrement brune ou opaque prête à l'emploi	Suspension incolore à légèrement jaune et limpide prête à l'emploi	Suspension incolore à légèrement jaune et limpide prête à l'emploi
Schéma vaccinal	RCP : 02 doses espacées de 03 à 12 semaines	RCP : 02 doses espacées de 06 à 08 semaines	RCP : 02 doses espacées de 4 semaines	RCP : 02 doses espacées de 4 semaines
Population cible	RCP : 18 ans et plus	RCP : 50 ans et plus	RCP : 18 ans et plus	RCP : 18 ans et plus
Conservation	A l'abri de la lumière	A l'abri de la lumière	A l'abri de la lumière	A l'abri de la lumière
2-8°C **Flacon non ouvert**	NA	06 mois	24 mois	24 mois
-20°C	06 mois	NA	NA	NA

Vaccin	Sputnik V® de Gamalaya	Vaxzevria ® D'AstraZeneca	WUHAN COVID-19 Vaccine Sinopharm	Coronavac ® De Sinovac
Après ouverture du flacon	Après décongélation :	Après prélèvement de la première dose :		
2-8°C	-30 min si flacon monodose -2h si flacon multidoses	48h	NA	NA
<25°C	NA	06h	NA	NA
Préparation	Décongélation à T° ambiante Aucune dilution à effectuer Dose unitaire à prélever : 0,5 mL	Aucune dilution à effectuer Dose unitaire à prélever : 0,5 mL	Aucune	Aucune
Administration	Voie intramusculaire (IM), voir **P03-Protocole de vaccination en pharmacie d'officine**			
Surveillance	⚠ **Anaphylaxie** : Surveillance étroite du patient pendant au moins 15 minutes			
Élimination	Filière DASRI et désinfection des surfaces ayant été en contact avec le vaccin			

NA : non appliqué

Le pharmacien doit vérifier les caractéristiques de chaque vaccin utilisé dans son officine, voir RCP de chaque quota

*Mise à jour Août 2021

P03-Protocole de vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine

1. Population cible

Tout adulte (> 18 ans) qui répond aux critères d'éligibilités (voir logigramme/questionnaire « **I03_01 critères d'éligibilité à la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine** »)

2. Lieu de vaccination

- ✓ La vaccination se déroule dans les locaux de la pharmacie d'officine ou dans le chapiteau mis en place à cet effet (voir « **P00-Cahier des charges pour l'instauration de la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine** »), selon les modalités décrites dans « **P01-Organisation de la vaccination contre la Covid-19 au niveau de la pharmacie d'officine** »
- ✓ La vaccination contre la Covid-19 est pratiquée par le personnel autorisé selon les critères établis par la **P00-cahier des charges pour l'instauration de la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine**

3. Déroulement de la vaccination : modalités pratiques

La vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine se déroule en deux étapes :

I. Étape 1 : Avant la séance de vaccination : prise de RDV

1. Informations à donner au patient concernant la vaccination
2. Vérification des critères d'éligibilité à la vaccination contre la Covid-19 au niveau de la pharmacie d'officine
3. Prise de RDV

II. Étape 2 : Déroulement de la séance de vaccination : jour du RDV

1. Préparation de la séance de vaccination : matériel, vaccins, bonnes pratiques, gestion des DASRI
2. Gestes à effectuer avant la vaccination
3. Modalités d'administration du vaccin
4. Mise en observation

4. Enregistrements et traçabilité

Les éléments de traçabilité de l'acte vaccinal et des enregistrements à effectuer sont décrits dans « **P04-Enregistrements et traçabilité de l'acte vaccinal en pharmacie d'officine** ».

I. Avant la séance de vaccination : prise de RDV

1. Informations à donner au patient concernant la vaccination

- ✓ Vaccination contre la COVID-19 : gratuite et fortement recommandée
- ✓ Le vaccin protège contre l'infection par le SARS CoV 2, contre les complications et les formes graves de la maladie
- ✓ La vaccination est recommandée à toutes les personnes exposées à la maladie particulièrement les personnes argées et vulnérables qui souffrent de maladies chroniques ou comorbidités et aux professionnels de la santé
- ✓ Les caractéristiques du vaccin qui sera administré (voir « **I02_01 Caractéristiques des vaccins contre la Covid-19 utilisés en Algérie** »)
- ✓ Des réactions après la vaccination sont possibles comme avec les autres vaccins mais elles sont le plus souvent bénignes (fièvre, douleurs et rougeur locale, myalgies) et passagères
- ✓ La vaccination comporte 2 injections avec un intervalle défini selon le type de vaccin

L'acceptation de la vaccination après ces explications constitue un consentement implicite.

2. Vérification des critères d'éligibilité à la vaccination

La vérification des critères d'éligibilité à une vaccination contre la Covid-19 au niveau d'une pharmacie d'officine se fait selon le logigramme décrit dans le document « **I03_01 Critères d'éligibilité à une vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine** ». Le vaccin ne peut pas être administré en pharmacie d'officine aux personnes suivantes :

1. Femme enceinte
2. Femme allaitante
3. Sujet souffrant d'un trouble de l'hémostase (en particulier baisse des plaquettes ou traitement anticoagulant)
4. Sujet sous immunosuppresseurs
5. Sujet ayant reçu un autre vaccin pendant les deux dernières semaines
6. Sujet ayant une infection aigue ou une maladie fébrile
7. Sujet ayant des antécédents d'allergie ou d'hypersensibilité
8. Sujet ayant fait une infection au virus SARs-Cov2 il y'a moins de trois mois
9. Sujet ayant une pathologie chronique en poussée

3. Prise de RDV

Toute personne éligible à une vaccination contre la Covid-19 se voit attribuer un RDV selon les modalités décrites dans « **P02-Organisation de la vaccination contre la Covid-19 au niveau de la pharmacie d'officine** »

II. Déroulement de la séance de vaccination : jour du RDV

○ Phase 1 : avant l'administration du vaccin

1. Préparation de la séance de vaccination

1.1 Matériel

- ✓ Bureau (locaux propres et aérés), désinfection régulière des locaux et des surfaces
- ✓ Chaise et/ou d'un fauteuil pour installer la personne pour l'injection
- ✓ Thermomètre, tensiomètre
- ✓ Plateau, haricot
- ✓ Seringues jetables,
- ✓ Coton, compresses, alcool
- ✓ Trousse de secours

1.2 Équipements de protection

- ✓ Kit de protection pour la personne qui effectue l'acte : masque chirurgical, blouse, gants… (voir Fiche 7.3 : Mesures à respecter lors du port et de l'enlèvement de l'équipement de protection individuelle (EPI)[1])
- ✓ Masque chirurgical pour toute personne se trouvant dans l'espace de vaccination

1.3 Vaccins

- ✓ Préparer les vaccins selon les modalités décrites dans la fiche **« I02_01 Caractéristiques techniques des vaccins utilisés en Algérie ».**

1.4 Gestion des DASRI

- ✓ Sachets poubelle et poubelle pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)
- ✓ Mini-collecteurs (boites jaunes) pour DASRI
- ✓ Les déchets générés par le processus de vaccination sont gérés selon l'**I03_02 Gestion des DASRI**

[1] http://www.sante.gov.dz/images/Prevention/cornavirus/Plan-de-prparation.pdf

2. Gestes à effectuer avant l'administration du vaccin

2.1 Prise de température

Prendre la température du sujet avec un thermomètre frontal :

- ✓ Si présence d'une fièvre => reporter la vaccination (prise d'un autre RDV)
- ✓ Si absence de fièvre => passer à l'étape 2.2

2.2 Prise de tension artérielle

Prendre la tension artérielle du sujet :

- ✓ Tension artérielle normale => procéder à la vaccination
- ✓ Tension artérielle anormale => orienter le sujet vers une structure de santé/médecin traitant

○ Phase 2 : administration du vaccin

3. Modalités d'administration du vaccin

✓ Injecter le vaccin par voie intramusculaire dans le deltoïde :

- Tendre fermement la peau entre l'index et le pouce sans faire de pli cutané
- Enfoncer l'aiguille d'un mouvement sûr et rapide perpendiculairement (90°) au plan cutané et ne pas aspirer
- Injecter la dose entière de vaccin
- Retirer l'aiguille selon le même angle

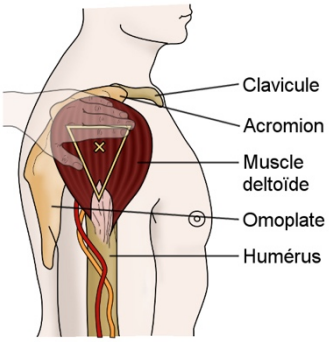

✓ Comprimer le point d'injection avec du coton ou une compresse

✓ Éliminer la seringue et l'aiguille dans le collecteur jaune sans recapuchonner l'aiguille

✓ Garder le sujet sous surveillance pendant 30 minutes

✓ Programmer la 2ème injection selon l'intervalle définit dans l'**I02_01 Caractéristiques des vaccins utilisés en Algérie**

○ Phase 3 : après administration du vaccin

4. Mise en observation

4.1 Modalités

✓ Toute personne vaccinée doit être mise sous surveillance pendant 30 minutes afin de détecter la survenue d'une réaction anaphylactique suivant l'administration du vaccin

✓ Les sujets vaccinés doivent être informés des réactions potentielles attendues au vaccin (voir « **I03_03 conduite à tenir en cas d'effets indésirables** »)

✓ Conseiller éventuellement une prophylaxie post-vaccinale (paracétamol)

4.2 Effets indésirables après vaccination

Il existe trois principaux types d'effets indésirables après la vaccination :

✓ Réactions locales au site d'injection telles que rougeur, gonflement ou douleur au point d'injection, apparaissent en 1-2 jours et disparaissent en 3-4 jours

✓ Réactions systémiques (réaction touchant l'ensemble du corps) telles que fièvre, maux de tête, perte d'appétit, apparaissent en 1-2 jours et disparaissent en 3-4 jours

✓ Réaction allergique telle qu'une anaphylaxie ou une réaction allergique systémique sévère, apparait dans **les minutes ou heures** qui suivent la vaccination

4.3 Anaphylaxie

Si le patient présente une réaction anaphylactique :

- ✓ Instaurer la CAT décrite dans **« I03_03 conduite à tenir en cas d'effets indésirables »**
- ✓ Contacter le service de Protection civile pour évacuer le patient dans la structure de santé la plus proche (voir « **P00-Cahier des charges pour l'instauration de la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine »)**

4.4 Contre-indications de l'administration de la 2ème dose

La 2ème dose ne doit pas être administrée dans les cas suivants :

- ✓ Réaction post-vaccinale sévère (anaphylaxie) suite à l'administration de la première dose
- ✓ Convulsion suite à l'administration de la première dose
- ✓ Fièvre avec une température > 40°C suite à l'administration de la première dose

I03_01 Critères d'éligibilité à la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine

Population cible

Tout adulte (> 18 ans) qui répond aux critères d'éligibilités mentionnés dans le logigramme ou questionnaire ci-dessous

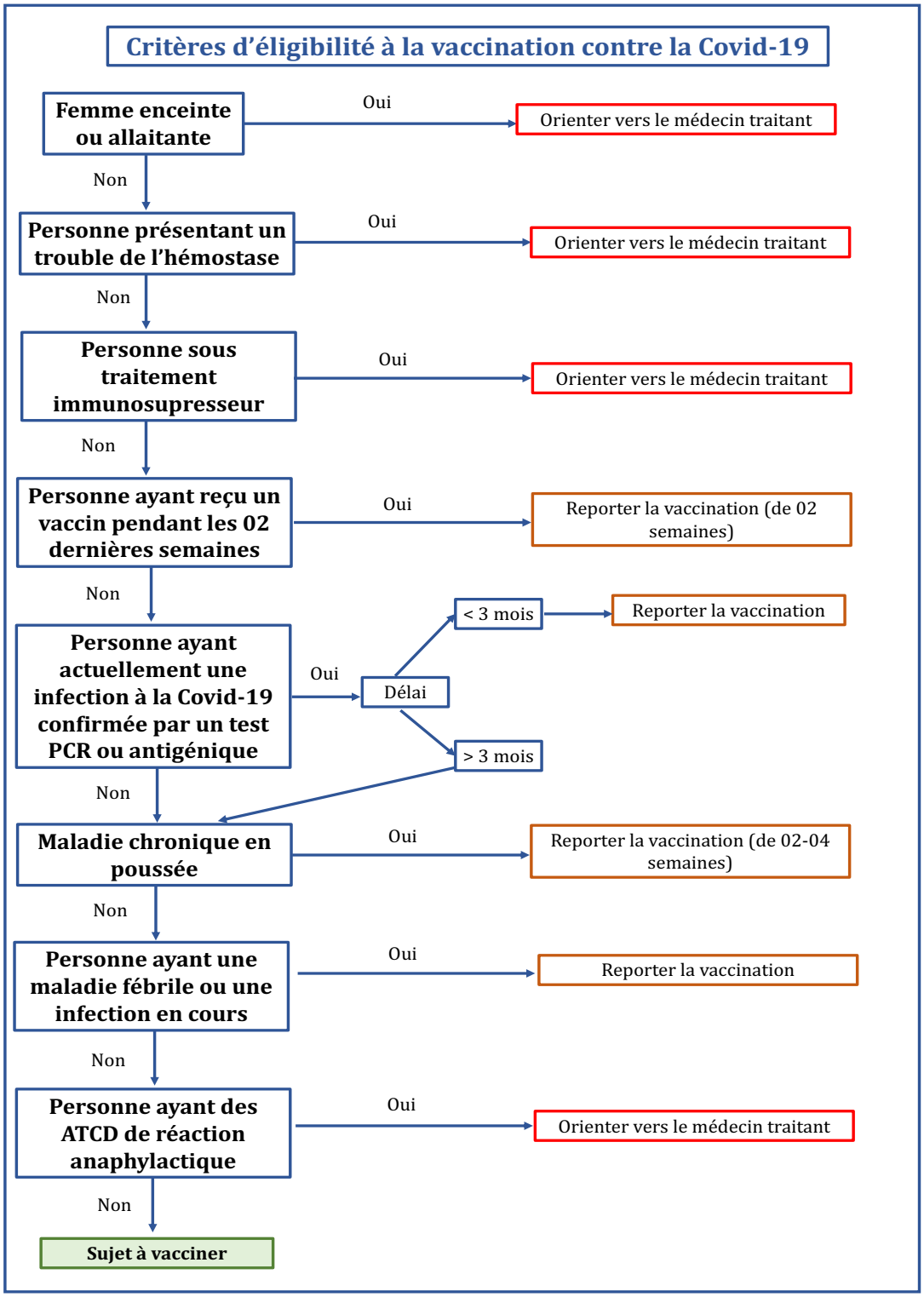

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la santé

Questionnaire pour la vaccination contre la Covid-19

Nom et prénom: ……

Age: ……

1. Etes-vous enceinte ?	**Oui** ☐	**Non** ☐
2. Allaitez-vous ?	**Oui** ☐	**Non** ☐
3. Souffrez-vous d'un trouble de l'hémostase (en particulier baisse de plaquettes ou traitement anti-coagulant) ?	**Oui** ☐	**Non** ☐
4. Etes-vous sous un traitement immunosuppresseur ?	**Oui** ☐	**Non** ☐
5. Avez-vous reçu un vaccin ces deux dernières semaines ?	**Oui** ☐	**Non** ☐
6. Avez-vous fait une infection au SARs-Cov2 ces trois derniers mois (PCR ou test antigénique positif) ?	**Oui** ☐	**Non** ☐
7. Avez-vous de la fièvre ou une infection en cours ?	**Oui** ☐	**Non** ☐
8. Avez-vous des antécédents d'allergies ou d'hypersensibilité à certaines substances ?	**Oui** ☐	**Non** ☐
9. Avez-vous une maladie chronique en poussée actuellement ?	**Oui** ☐	**Non** ☐

Si une des réponses est « Oui » le sujet n'est pas à vacciner en officine => orienter vers une structure de santé

I03_02 Gestion des DASRI

Collecte des DASRI

La collecte des DASRI se fera selon les modalités arrêtées par les services de la DSP.
Les DASRI doivent être gérés selon les recommandations de la figure ci-dessous.

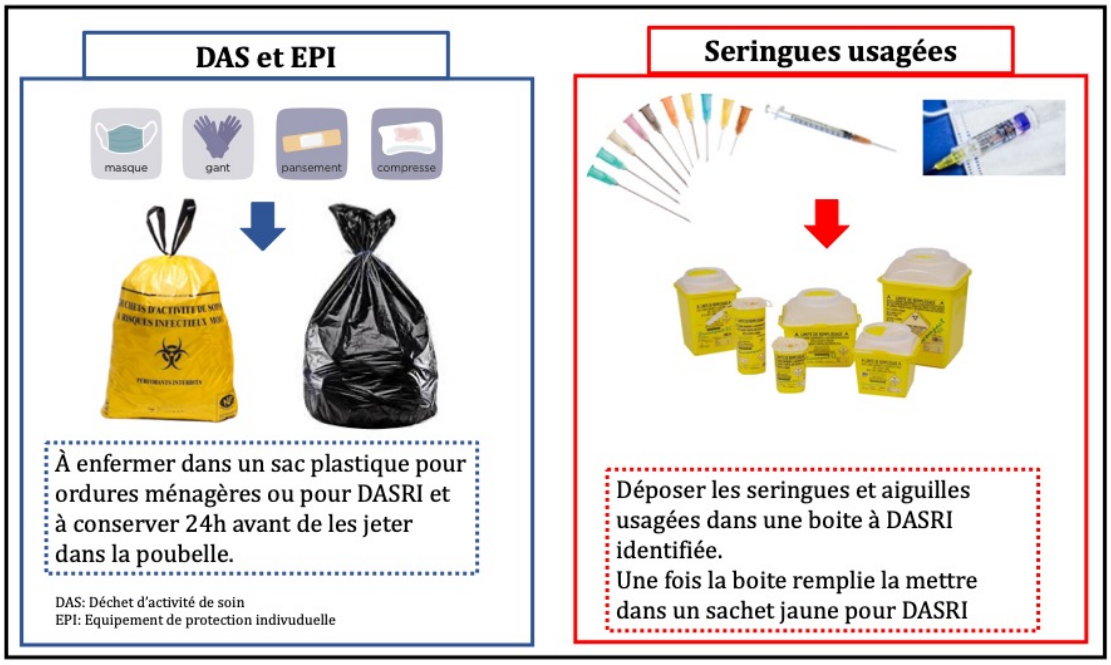

I03_03 Conduite à tenir en cas d'effets indésirables

Effets indésirables et vaccination

Il existe trois principaux types d'effets indésirables après la vaccination :

- ✓ Réactions locales au site d'injection telles que rougeur, gonflement ou douleur au point d'injection, apparaissent en 1-2 jours et disparaissent 3-4 jours
- ✓ Réactions systémiques (réaction touchant l'ensemble du corps) telles que fièvre, maux de tête, perte d'appétit, apparaissent en 1-2 jours et disparaissent 3-4 jours
- ✓ Réaction allergique telle qu'une **anaphylaxie** ou une **réaction allergique** systémique sévère apparait, dans **les minutes ou heures** qui suivent la vaccination

Anaphylaxie

- ✓ Complication exceptionnelle de la vaccination, estimée à moins de 1 cas sur 100.000 doses injectées
- ✓ Elle peut concerner tous les patients et tous les vaccins
- ✓ Le pharmacien doit être prêt à réagir devant une réaction allergique : appeler la protection civile (voir « **P00-Cahier des charges pour l'instauration de la vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine ») et** commencer immédiatement la CAT décrite ci-dessous
- ✓ Une trousse d'urgence doit être à disposition sur le lieu de vaccination

Identification de l'anaphylaxie

Apparition brutale d'une des 3 situations cliniques suivantes :

1. Installation aigue (minutes à quelques heures) d'une atteinte cutanéo muqueuse de type urticarienne **ET** au moins un des éléments suivants :
   - Atteinte respiratoire
   - Hypotension artérielle ou signe de mauvaise perfusion d'organes
2. Installation aigue (minutes à quelques heures) **d'au moins deux** des éléments suivants :
   - Atteinte cutanéo-muqueuse
   - Atteinte respiratoire
   - Hypotension artérielle ou signes de mauvaise perfusion d'organes
   - Signes gastro-intestinaux persistants

3. Hypotension artérielle isolée : PAS < 90 mm Hg ou baisse de plus de 30% / valeur habituelle

1. Trousse d'urgence

Une trousse d'urgence doit être à disposition sur le lieu de vaccination, comprenant :

- ✓ Ampoules d'adrénaline de 1mg/1mL
- ✓ Seringues 2 mL
- ✓ Aiguilles intramusculaires 21 - 22 Gauge et 25 à 35 mm

2. Conduite à tenir

1. Reconnaitre rapidement l'anaphylaxie en particulier prendre la Tension artérielle et le pouls
2. Appeler les services de la protection civile
3. Conduite à tenir en attendant les secours ou les services d'urgence

✓ Position adaptée à l'état du patient, rassurer la personne et l'entourage :

- Si dyspnée prépondérante : position demi-assise

- Si malaise mais conscient : décubitus dorsal avec jambes surélevées

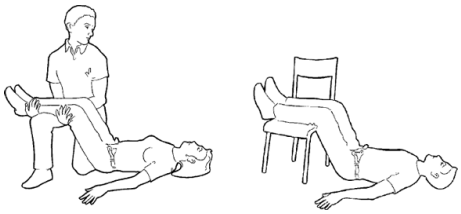

- Si trouble de conscience : position latérale de sécurité

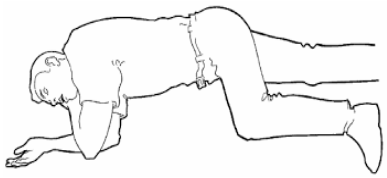

✓ Injecter :

- Adrénaline traitement de 1ère ligne de l'anaphylaxie
- 0,01 mg/kg avec un maximum de 0,5 mg par dose
- En intramusculaire au niveau du tiers moyen de la cuisse, face latéro-externe
- Il n'y a aucune contre-indication à l'administration d'adrénaline
- Après 5- 10 mn, renouveler l'injection IM d'adrénaline en cas de non amélioration

✓ Laisser le patient en position adaptée à son état dans l'attente de son transfert

3. Déclaration des effets indésirables

Tous les effets indésirables doivent être inclus qu'ils soient locaux ou généraux

- ✓ **Effets locaux** : rougeur, douleur, abcès au point d'injection ou réaction locale grave
- ✓ **Effets généraux** : Fièvre, asthénie, céphalées, migraines, myalgies, convulsions, etc.
- ✓ **Autres** : Anaphylaxie, Choc toxique

Modalités de déclaration : voir formulaire de déclaration ci-dessous

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الصحة، السكان وإصلاح المستشفيات
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE
المديرية العامة للوقاية و ترقية الصحة
GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE
المركز الوطني لليقظة بخصوص الأدوية والعتاد الطبي
CENTRE NATIONAL DE PHARMACOVIGILANCE ET DE MATERIOVIGILANCE

FORMULAIRE DE NOTIFICATION DE CAS DE MANIFESTATION POST-VACCINALE INDESIRABLE
VACCIN ANTI-SRAS-COV2 (COVID19) VACCINOVIGILANCE

Wilaya :	***Etablissement public (CHU, EPH, EHS, EPSP) : Etablissement privé :***
Nom du Patient (*3 premières lettres*): **Sexe :** ☐ M ☐ F **Date de naissance** : |___|___|_____| **Adresse du patient :** **Téléphone :** **Date d'apparition de l'effet indésirable :** |___|___|___|	**Nom du Notificateur : Fonction : Téléphone et courriel : Adresse :** Date de déclaration : |___|__|_____|

Vaccin administré

Type de vaccin	Fabricant	Date & Heure de vaccination	Dose ère ème	Voie (ID-SC-IM-Orale)	Point d'injection (deltoïde, avant- bras, cuisse)	N° de lot	Date de péremption

Solvant administré

Solvant		Fabricant	N° de lot	Date et Heure de reconstitution	Date de péremption
Du même vaccin	Autre solvant				

Manifestation(s) post-vaccinale(s) indésirable(s)

- ☐ Réaction locale sévère
- ☐ Convulsion
- ☐ Abcès au point d'injection
- ☐ Asthénie
- ☐ Septicémie
- ☐ Encéphalopathie
- ☐ Encéphalite
- ☐ Méningite
- ☐ Paralysie
- ☐ Myélite
- ☐ Syndrome de choc toxique
- ☐ Thrombocytopénie
- ☐ Réaction anaphylactique
- ☐ Fièvre > 38,5°C
- ☐ Migraine
- ☐ Céphalée
- ☐ Arthralgie/Arthrite
- ☐ Vomissements
- ☐ Diarrhée sévère
- ☐ Autre(s) (précisez) .....

☐ ***Traitement reçu de la réaction indésirable*** oui /non ; si oui lequel ? .....

☐ ***Hospitalisation***, oui /non ; si oui précisez le motif..... indiquer l'hôpital .....

Evolution : ☐ En voie de guérison ☐ Guéri ☐ Guéri avec des séquelles ☐ Non guéri ☐ Evolution inconnue

☐ Décès, date du décès : __/__/__ Autopsie effectuée : ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnue

Antécédents médicaux (y compris antécédents de réactions similaires ou autres allergies) :
Prise concomitante de médicaments ou autre substance (préciser) :

Centre National de Pharmacovigilance et de Matériovigilance
NIPA, Dely Ibrahim, Alger 16009
Tél/Fax : 023 36 75 02 /023 36 75 27
E-mail : cnpm@cnpm.org.dz /

Direction Générale de la Prévention et de la Promotion de la Sante
125, Boulevard Abderrahmane Laala, El Madania
Tél/Fax : 021 27 93 34 / 021 27 97 86
E-mail : pev.algerie@gmail.com

Déclaration immédiate au CNPM :

Téléphone/Fax : 023 36 75 02/ 023 36 75 27/ 023 36 75 29

Mail: cnpm@cnpm.org.dz

Site web: www.cnpm.org.dz

P04-Enregistrements et traçabilité de l'acte vaccinal

1. Outils d'enregistrement

1. Registre d'enregistrement de l'acte vaccinal
2. Registre d'enregistrement des manifestations vaccinales et post-vaccinales
3. Carte vaccinale
4. Plateforme vaccinale
5. Formulaire de suivi de la campagne de vaccination

2. Modalités d'enregistrement

- ✓ Il est nécessaire d'enregistrer un certain nombre d'informations afin d'assurer la traçabilité de l'acte vaccinal
- ✓ Tous les supports doivent être consignés lisiblement
- ✓ Éviter les ratures

3. Supports

3.1 Registre d'enregistrement de l'acte vaccinal

Les rubriques suivantes doivent être consignées :

- ✓ Identification du patient
- ✓ Date de la 1ère dose
- ✓ Date de la 2ème dose
- ✓ Numéro de lot du vaccin
- ✓ Indication de la vaccination (comorbidités)

Voir **I04_01 Utilisation des registres**

3.2 Registre d'enregistrement des manifestations post-vaccinales

Tout effet indésirable doit être déclaré et reporté sur un registre, les informations suivantes doivent être reportées sur le registre :

- ✓ Identification du patient
- ✓ Identification du vaccin : type, numéro de lot, DDP
- ✓ Information sur la vaccination : lieu, dose…
- ✓ Données sur l'effet indésirable : type d'effet, délai d'apparition …

Voir **I04_01 Utilisation des registres**

3.3 Cartes vaccinales

Les cartes vaccinales doivent comportées les informations suivantes :

- ✓ Sur le recto de la carte :
  - Information sur l'établissement (wilaya, nom de l'officine de pharmacie)
  - Identification du patient (nom et prénom, date de naissance)
- ✓ Sur le verso de la carte :
  - Numéro d'enregistrement du patient
  - Information sur le vaccin (date, numéro de lot, site d'injection)
  - Nom du personnel qui a effectué l'acte vaccinal
  - Les comorbidités
  - Dates des RDV
  - Cachet de l'établissement (officine de pharmacie), n'apposer qu'une fois la deuxième dose administrée.

Voir **I04_02 Utilisation des cartes vaccinales**

4. Plateforme vaccinale

Une plateforme numérique devrait être renseignée par le pharmacien qui recevra les modalités d'accès et d'utilisation de cette plateforme par la DSP de sa wilaya, dès sa mise en service par le pharmacien d'officine.

5. Suivi de la campagne de vaccination

La couverture vaccinale correspond à la proportion de personnes vaccinées parmi la population ciblée, à un moment donné.

L'évaluation de la couverture vaccinale se fait à partir des supports suivants :

- ✓ Le registre de vaccination
- ✓ Le support de l'évaluation hebdomadaire de la campagne, les modalités d'utilisation de ce formulaire sont décrites dans l'**I04_03 Utilisation du support d'évaluation** »

I04_01 Utilisation des registres

Registres et acte vaccinal

Deux registres doivent être consignés selon les instructions ci-dessous

Registre d'enregistrement de l'acte vaccinal

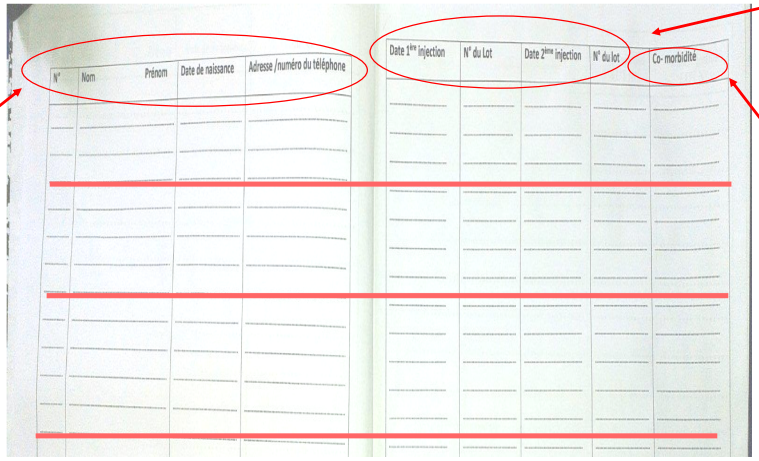

1. Identification du patient

2. Informations sur le vaccin

3. Indication de la vaccination

Registre d'enregistrement des manifestations post-vaccinales

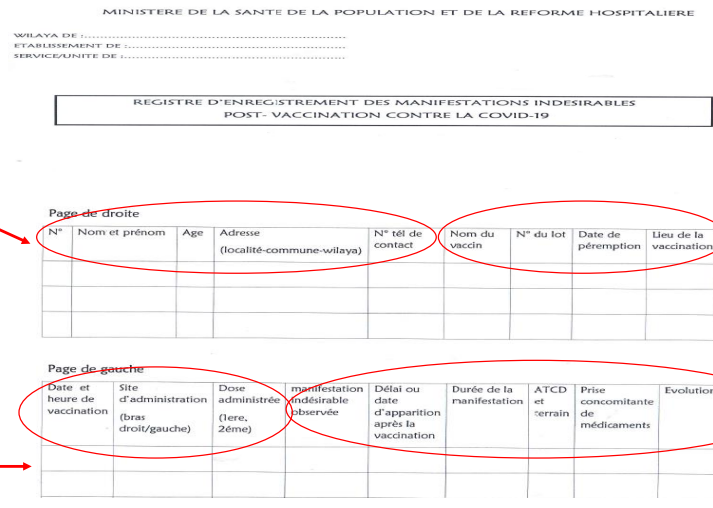
MINISTERE DE LA SANTE DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

WILAYA DE :.....
ETABLISSEMENT DE :.....
SERVICE/UNITE DE :.....

REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES MANIFESTATIONS INDESIRABLES POST- VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Page de droite

N°	Nom et prénom	Age	Adresse (localité-commune-wilaya)	N° tél de contact	Nom du vaccin	N° du lot	Date de péremption	Lieu de la vaccination

Page de gauche

Date et heure de vaccination	Site d'administration (bras droit/gauche)	Dose administrée (1ere, 2éme)	manifestation indésirable observée	Délai ou date d'apparition après la vaccination	Durée de la manifestation	ATCD et terrain	Prise concomitante de médicaments	Evolution	Conduite à tenir

1. Identification du patient

2. Informations sur le vaccin

3. Informations sur la vaccination

4. Informations sur l'effet indésirable

I04_02 Utilisation des cartes vaccinales

Cartes vaccinales

Les cartes doivent être consignées selon les instructions ci-dessous.

La carte vaccinale n'est remise aux patients que lorsque la 2ème dose a été administrée.

Utilisation des cartes vaccinales

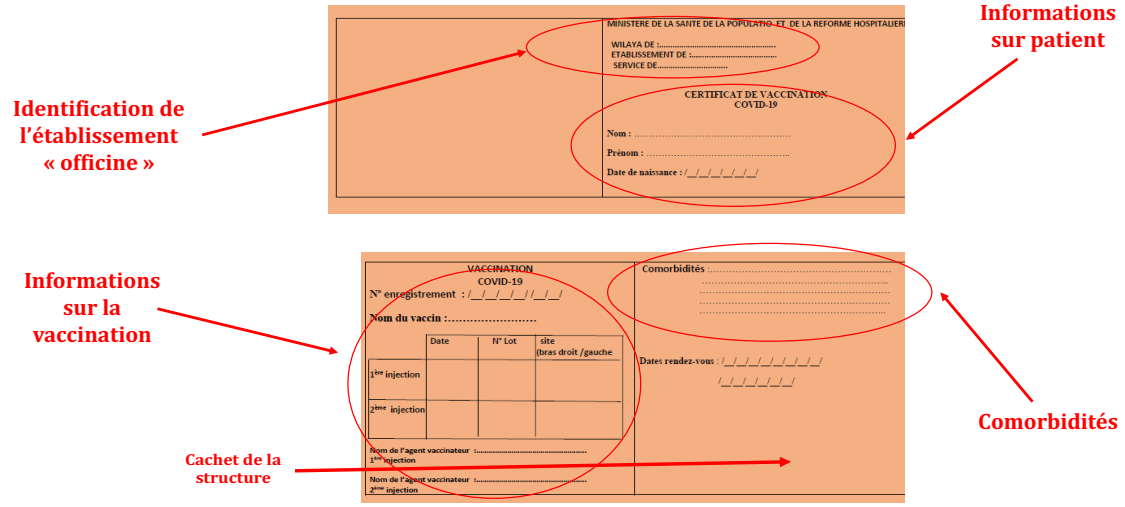

I04_03 Utilisation du support d'évaluation

Évaluation de la campagne de vaccination : objectifs

Plusieurs outils et des techniques spécifiques faisant appel à l'épidémiologie sont utilisés pour l'évaluation d'une campagne de vaccination, à savoir :

- ✓ La surveillance épidémiologique de cette pathologie
- ✓ L'évaluation de la couverture vaccinale
- ✓ La surveillance des manifestations post vaccinales indésirables

Évaluation de la couverture vaccinale

La couverture vaccinale correspond à la proportion de personnes vaccinées parmi la population ciblée, à un moment donné.

L' évaluation de la couverture vaccinale se fait à partir des supports suivants:

- ✓ le registre de vaccination
- ✓ Le support de l'évaluation hebdomadaire de la campagne

Support de l'évaluation hebdomadaire de la campagne

Le support de l'évaluation est une fiche qui doit être consignée par le pharmacien et adressée **hebdomadairement à la DSP**.

Cette fiche contient les informations suivantes :

- ✓ Identification de l'officine
- ✓ Semaine de recensement (dates)
- ✓ Nombre de sujets vaccinés par type de vaccin pour la 1ère injection
- ✓ Nombre de sujets vaccinés par type de vaccin pour la 2ème injection
- ✓ Nombre de sujets ayant présentés un effet indésirable immédiat

Un modèle de cette fiche est joint ci-dessous.

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Santé

Vaccination contre la Covid-19 en pharmacie d'officine

Support d'évaluation : vaccination contre la Covid-19

Synthèse

Wilaya : …… **Semaine du :** …/…/…… **Au** …/…/……

Nom de l'officine : …… **Commune :** ……

	Vaccin 1 ……			Vaccin 2 ……		
	Dose 1	**Dose 2**	**Effet indésirable**	**Dose 1**	**Dose 2**	**Effet indésirable**
Nombre						

Signature et cachet du pharmacien.

Références

Les documents suivants ont été utilisés pour l'élaboration de ce guide :

- Arrêté n° 43 du 07 Août 2021 modifiant l'arrêté n°2 du 25 Janvier 2021 portant institution de la campagne de vaccination contre la Covid-19.
- Arrêté n°02 du 25 Janvier 2021 Portant institution de la campagne nationale de vaccination contre la Covid 19.
- Autorisation temporaire d'utilisation n° du 27 Février 2021 concernant le vaccin COVID-19 Vaccine AstraZeneca, fabriqué par SK Bioscience Ltd République de Corée-COVAX.
- Autorisation temporaire d'utilisation n°02 du 10 Février 2021 concernant le vaccin INACTIVED COVID-19 Vaccine-SINOPHARM.
- Autorisation temporaire d'utilisation n°41 du 12 Mai 2021 concernant le vaccin COVID-19 Vaccine AstraZeneca, fabriqué par SK Catalent et Wuxi/Catalent COVAX.
- Autorisation temporaire d'utilisation n°42 du 25 Mai 2021 concernant le vaccin CoronaVac du laboratoire SINOVAC-Chine.
- Comité technique national consultatif sur la vaccination. MODULE 1 : Données épidémiologiques et populations éligibles. Formation sur la vaccination contre la Covid-19 ; 2021. Disponible sur : https://www.sante.gov.dz/prevention.html?start=6
- Comité technique national consultatif sur la vaccination. MODULE 2: le virus SARs Cov2. Formation sur la vaccination contre la Covid-19 ; 2021. Disponible sur : https://www.sante.gov.dz/prevention.html?start=6
- Comité technique national consultatif sur la vaccination. MODULE 5 : Protocole de vaccination. Formation sur la vaccination contre la Covid-19 ; 2021. Disponible sur : https://www.sante.gov.dz/prevention.html?start=6
- Comité technique national consultatif sur la vaccination. MODULE 7 : Surveillance des manifestations indésirables. Formation sur la vaccination contre la Covid-19 ; 2021. Disponible sur : https://www.sante.gov.dz/prevention.html?start=6
- Décision d'enregistrement n°00/ANPP/MIP 9 du 10 Janvier 2021 concernant l'enregistrement du vaccin GAM-COVID-Vac (Sputnik V) sous le N° administratif 21/13/U504/576.
- La démarche qualité en officine. C.07 - Critères éligibilité et priorisation à la vaccination Covid-19 ;2021. Disponible sur : https://www.demarchequaliteofficine.fr/outils/c.07-criteres-eligibilite-et-priorisation-a-la-vaccination-covid-19
- Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière. Plan National de Déploiement de la vaccination Covid-19 ; Janvier 2021.

- Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière. Instruction N°23 du 11 Janvier 2021 relative à la mise en place du dispositif organisationnel de la campagne de vaccination contre la Covid-19.
- Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière. P L A N D E P R E P A R A T I O N ET DE RIPOSTE A LA MENACE DE L'INFECTION CORONAVIRUS COVID-19. Disponible sur : https://www.sante.gov.dz/images/Prevention/cornavirus/Plan-de-prparation.pdf
- Ministère de la Santé et de la Solidarité. Guide de bonnes pratiques observées dans les centres de vaccination.
- Ministère de la Santé et de la Solidarité. La conduite à tenir devant une anaphylaxie. Version du 23/02/2021.
- Ministère de la Santé. Note N°10 du 28 Avril 2021 relative à l'utilisation du vaccin Astra Zeneca
- Ministry Of Health of The Russian Federation. INSTRUCTION FOR MEDICAL USE OF: Gam-COVID-Vac combined vector vaccine for prevention of coronaviral infection induced by SARS-C oV-2 virus;2021.

Achevé d'impression en Aout 2021 par :
SENSE CONSEIL

Imprimé en Algérie

Édition du projet Réponse solidaire européenne à la Covid-19

Ministère de la Santé

12 Av. des Frères
MADANI, El Madania-
Alger

Tel: +213 21 27 51 91
Fax: +213 21 27 93 33
dg_pes@sante.gov.dz